

Conseil municipal de Beaufai

Séance du 20 Septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt septembre à vingt heures zéro minutes,

Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la Salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire.

Monsieur LEREAU-FRANCOIS Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, MARÉCHAL Sébastien, Mme JANICKI Estelle, M. LEGEAY Sébastien, M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, Mme BOUTELET Martine, M. JEAN Thierry, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory, M. OZCAN Bulent.

Ordre du jour :

- Approbation compte-rendu réunion du 22 juin 2022,
- Contrat de cession des logiciels SEGILOG à renouveler
- Achat ordinateur portable
- Tarif facturation EDF salle communale
- Rapport d'activité CDC des Pays de l'Aigle
- Rapport d'activité SMIRTOM

Informations:

- Désignation d'un Correspondant Incendie et Secours,
- Secrétaire de Mairie : annonce du poste d'adjoint administratif au 1er Janvier 2023,
- Registre RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), mise en place,
- Renouvellement certificat électronique
- Chemin de la Baudrière
- Défense incendie Livet
- Logement communal
- Divers

Approbation compte-rendu réunion du 22 juin 2022

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé.

Contrat de cession des logiciels SEGILOG à renouveler – DELIB 2022-020

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services passé avec la Société SEGILOG dont le siège social est à LA FERTE-BERNARD (72400), rue de l'Eguillon, est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Pour ce faire, SEGILOG a transmis en trois exemplaires le contrat actualisé, Monsieur le Maire en donne les informations.

Considérant la qualité de la prestation fournie par SEGILOG, depuis trois ans ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Accepte le contrat N° 2022.06.1125.07.000.M00.003533 du 21 Juin 2022 proposé par SEGILOG pour :

- la cession du droit d'utilisation des logiciels du 01/09/2022 au 31/08/2025 soit une dépense annuelle de 1 575.00 € HT
- la maintenance et la formation du 01/09/2022 au 31/08/2025, soit une dépense annuelle de 175.00 € HT

Autorise le maire à signer le contrat correspondant ;

Achat ordinateur portable – DELIB 2022-021

Un ordinateur portable a été acheté pour les besoins de la Mairie (réunion du CM ; recueil des données du radar pédagogique ; site internet ; ...).

Monsieur le Maire fait part de la facture DELORME Informatique d'un montant de 440,83 € ht, qui sera imputé en investissements au Chapitre 021.

Tarif facturation EDF Salle communale – DELIB 2022-022

Monsieur le Maire explique, qu'en raison de la hausse des tarifs EDF pour l'électricité, il serait souhaitable d'augmenter la participation pour consommation électrique lors de la location de la salle. Les collectivités ne bénéficient pas du bouclier fiscal. Monsieur le maire propose une participation à 0,35 €/Kwatt pour les locations de la salle.

Ce tarif sera applicable aux contrats de location signés à partir du 20 septembre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- Décide d'appliquer le tarif de 0,35 €/kwatt pour les locations de la salle communale Roland Boussard ,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux locations.

Madame Boutelet aborde le sujet de la dépense d'électricité pour les activités du Club des Jonquilles, étant donné qu'il y en a plusieurs dans la semaine.

Madame Janicki demande : pourquoi faire payer le Club en tant qu'association de la commune si la plupart des participants sont de Beaufai ?

Monsieur le maire propose de faire un bilan de la consommation électrique imputable aux locations de la salle pour les activités hebdomadaires du Club des jonquilles. Mme Holtzappel est chargée des relevés.

Rapport d'activité CDC des Pays de l'Aigle DELIB 2022-023

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2021 de la CDC des Pays de l'Aigle . Les membres du conseil ont reçus chacun un exemplaire à la réunion.

Le rapport d'activité est disponible et accessible au public en lecture à la Mairie.

Le conseil prend note du rapport annuel d'activité 2021 de la CDC des Pays de l'Aigle .

Rapport annuel d'activité du SMIRTOM DELIB 2022-024

Un exemplaire du rapport annuel d'activité 2021 du SMIRTOM région de l'Aigle avait été adressé par mail à chacun des conseillers.

Monsieur le Maire présente le rapport 2021 et y apporte des précisions.

Le rapport d'activité est disponible et accessible au public en lecture à la Mairie.

Le conseil prend note du rapport annuel d'activité 2021 du SMIRTOM région de l'Aigle .

Informations

Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

L'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, vise à consolider le modèle de sécurité civile, elle oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du Conseil municipal. Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction en créant le nouvel article D 731-14 du code de la sécurité intérieure.

Le correspondant est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le maire communique le nom du correspondant incendie et secours au préfet et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (art. D 731-14)

Un arrêté de désignation sera pris afin de conserver une trace de la décision prise.

Un document avec le détail des fonctions du correspondant incendie et secours ainsi que son rôle a été transmis à chacun des conseillers par mail avant la séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis demande s'il y a un ou une volontaire.

Monsieur JEAN Thierry se propose volontaire.

Monsieur le Maire le nomme correspondant Incendie et Secours.

Secrétaire de Mairie : annonce du poste d'adjoint administratif au 1er Janvier 2023

Mme FADY, secrétaire de Mairie ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2023, une annonce a

été émise sur le site officiel emploi-territorial. Monsieur le Maire explique que le poste à partir du 1er janvier 2023 sera de 12 h par semaine.

Registre RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) mise en place

Monsieur le Maire explique que la tenue du registre est obligatoire pour permettre la traçabilité du traitement des données ; le registre recense les activités de la Mairie en relation avec le traitement des données personnelles des individus.

Renouvellement du Certificat Électronique

Afin de pouvoir télétransmettre les actes réglementaires administratifs et financiers à la Préfecture, un certificat électronique est nécessaire, le certificat eIDAS de Certeurope vient d'être renouvelé pour 3 ans, pour un montant de 450 € ht

Chemin de la Baudrière

Monsieur le Maire proposait la signature d'une convention au propriétaire de la partie nord du chemin afin de pouvoir l'emprunter pour les randonnées pédestres. La propriétaire a exprimé un refus. Monsieur le Maire propose, dans les mêmes conditions, de contacter le propriétaire de la partie Sud.

Le conseil donne son accord.

Défense incendie du Livet

Monsieur le Maire avait fait parvenir aux conseillers un plan AEP ainsi qu'un plan de masse du livet. Il explique que les propriétaires du moulin de Livet (parcelle ZE 0062) ont un projet d'agrandissement de l'habitation principale et la création d'une piscine dans le bâtiment annexe. Monsieur le Maire précise que l'extension ne sera possible que si la défense incendie pour cette propriété est disponible. Pour ce faire, le SAEP du Percher a été contacté. Il doit donner prochainement une réponse sur la possibilité d'utilisation du réseau AEP existant avec mise en place d'un PI d'un débit minimum de 30m³ heure.

Le coût du poteau incendie serait environ de 3 000 € ht et il pourrait également desservir le Château de Livet et les habitations environnantes.

L'ensemble des conseillers est favorable à cette démarche.

Logement communal

Deux réunions ont eu lieu pour définir le projet de réhabilitation du logement communal proposé par le maître d'œuvre -cabinet Morin- de l'Aigle.

Les conseillers ont été destinataires des plans du projet.

Le -cabinet Morin- doit fournir pour la fin septembre une estimation détaillée par corps d'état des travaux envisagés.

Il se pose également la question du mode de chauffage, actuellement celui-ci est assuré par une chaudière fioul datant de 1995 alimentée par une citerne de 6000 litres. Son remplacement est prévu.

Différents modes de chauffage ont été évalués par le conseiller en énergie du TE 61, dont il ressort qu'une chaudière à granulés bois, avec une réserve de 10 sacs (150 kg) conviendrait le mieux.

Des devis ont été demandés.

Un chauffage par convecteur électrique nouvelle génération est évoqué.

L'isolation du logement date de sa réhabilitation faite en 1995, classé D au DPE.

M. NETZER dit que l'avantage de l'installation d'une chaudière à pellets, c'est d'être éligible à des subventions. Le pellet est également un matériau local (bois résineux ou feuillu) dont la France est bien pourvue.

Divers :

- L'éclairage public s'arrêtera à 22h00.
- Église : les travaux faits par la société RTN ont été réglés . La demande de subvention DETR a été faite.
- M. Deuley a fait les travaux de maçonnerie suivants : 6 massifs pour le radar pédagogique; déplacement du panneau d'indications directionnelles au Vieux Beaufai ; déplacement du CIDEX à Langerie ; réfection d'un avaloir eaux pluviales Route de la Risle.
- La vitesse est limitée à 50 km/h en traversée du hameau de Langerie .
- M. Couvin a réadapté les fixations des portes des sacristies de l'église.
- Les poteaux Sud de la salle communale ont été repeints.

Dates à retenir :

- Repas des Aînés, Dimanche 13 Novembre
- Noël des enfants, Samedi 10 Décembre,
- Vœux du Maire Samedi 14 janvier

Tour de table

- M. LEREAU-FRANCOIS informe d'une réunion TE61 et il va s'occuper du site Campagnol.
- M. MARÉCHAL informe qu'un projecteur de l'Église ne fonctionne plus.
- M. JEAN a assisté à une réunion SAEP. L'entretien des châteaux d'eau est prévu. Des travaux pour les canalisations sont prévus dans la ville de l'Aigle.
- Mme BOUTELET informe que le PLUI est en retard.
- Mme HOLTZAPPEL prévient qu'un concert Gospel aura lieu le 22 octobre dans l'Église.

séance levée à 22 H 30

Feuillet comportant les délibérations :DELIB 2022-020 à DELIB 2022-024

Secrétaire de Séance

LEREAU-FRANCOIS Mathieu



Le Maire

NETZER Dominique



Signatures des conseillers :

BOUTELET Martine

DEHAIL-HELLEUR Grégory

HOLTZAPPEL Geneviève

JANICKI Estelle

JEAN Thierry

LEGEAY Sébastien

MARÉCHAL Sébastien

OZCAN Bulent